



## Droit a la prime d'assiduite

Par **fabi78990**, le **09/11/2009** à **19:38**

Bonjour,

je travaille en cdi depuis maintenant 3 ans dans une maison de retraite. Sur aucune de mes bulletins de paie il est noté que j'ai le droit à une prime d'assiduité alors que certains de mes collègues eux y ont le droit. nous touchons une prime d'interressement tous les ans qui n'est pas notée sur notre bulletin de paie est qui est donner en chèque. je suis diplômé auxiliaire de vie et les aides soignantes elles touchent une prime d'assiduité tous les mois de 160 euros brut. je voulais savoir si celà était légale ou pas que certaines personnes de l'entreprise touchent cette prime et pas moi... merci de me répondre le plus clairement possible.